



COURSE	DEPART	CATEGORIES
6,5 km	9h15	Toutes catégories (à partir de 1999)
10,5 km	10h15	Toutes catégories

INSCRIPTIONS :

- 5€ (7€ le jour de la course, sur place) pour les 6,5 et 10,5 km
- **Par courrier :** AVESNES SPORT ORGANISATION-Rue Château Gaillard-59440 Avesnes sur helpe
- **Sur place :** **Dimanche 25 janvier au Bastion**, jusqu'à 30 min avant le départ.

IMPORTANT :

- Le certificat médical de non-contre-indication de la course à pied en compétition, qui doit dater de moins d'un an à la date de l'épreuve, est obligatoire.
- Les inscriptions non accompagnées du règlement et du certificat médical, ou de la copie de la licence ne seront pas pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

J'autorise mon fils, ma fille, mineur(e) à participer au Jogging du Bocage, et déclare avoir pris connaissance du règlement.

Signature

Etabli le :

à :

JOGGING DU BOCAGE



25
janvier
2015

5^e édition

10,5 km
6,5 km

Départ et arrivée
au Bastion

<http://avesnessportorganisation.wifeo.com/>
Renseignements 03 27 56 57 60 - avesnessportorg@orange.fr



REGLEMENT DE LA COMPETITION

Art 1. Le **JOGGING DU BOCAGE** est inscrite au calendrier des courses hors stade.

Art 2. La course se déroulera selon les règles édictées par la Fédération Française d'Athlétisme.

Art 3. Le **JOGGING DU BOCAGE** est ouvert conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit pour les licenciés, une copie de la licence FFA ou triathlon, la licence compétition de FSCF, FSGT et UFOLEP avec mention « athlétisme ». la licence UNSS ou UGSEL, si je suis engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive. Pour les non Licenciés ou autre licence sportive une copie du certificat médical, datant de moins de 1 an avec la mention : « non contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ».

Art 4. Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, mais déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique et en cas de vol.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement par une assurance individuelle « accident ».

Art 5. Les premiers de chaque catégorie (seniors et vétérans en féminins et en masculins) seront récompensés. Un coureur ne pourra cumuler les récompenses pour le classement général et dans sa catégorie.

Art 6. Une équipe de secouristes sera présente durant l'épreuve.

Art 7. Le montant de l'inscription est de **5 euros (7 euros)** le jour de la course) pour les 6,5km et 10,5 km. Les inscriptions seront closes trente minutes avant le départ de la course. La remise des dossards s'effectuera le jour de la course, au plus tard 30 min avant le départ de la course.

Art 8. La participation des mineurs au **JOGGING DU BOCAGE** est subordonnée à une autorisation parentale (voir au dos du bulletin d'inscription).

Art 9. Chaque coureur participe à la course sous sa propre et exclusive responsabilité. En aucun cas, il ne pourra faire valoir, vis-à-vis des organisateurs, des droits à des dommages et intérêts ou autres indemnités au titre de dommages ou blessures résultant de sa participation à la course.

Art 10. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

Art 11. Les coureurs autorisent l'exploitation de tous les documents, photos, films, vidéos, qui pourront être réalisés durant la manifestation et utilisés pour la presse, la radio, la télévision, la publicité, le site Internet de la ville d'Avesnes sur helpe, etc. ... en renonçant à toute rémunération.

Art 12. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront utiles pour le bon déroulement de l'épreuve et la sécurité des participants.

JOGGING DU BOCAGE

DIMANCHE 25 JANVIER 2015

Cocher la case correspondante

- COURSE de 6,5 km
 COURSE de 10,5 km

DOSSARD N°

Réservé à l'organisation

Nom _____

Prénom _____

Sexe _____ Catégorie _____

Année de naissance _____

Adresse _____

Tel (facultatif) _____

Email _____

N° de licence _____

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit pour les licenciés, une copie de la licence FFA ou triathlon, la licence compétition de FSCF, FSGT et UFOLEP avec mention « athlétisme ». la licence UNSS ou UGSEL, si je suis engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

Pour les non Licenciés ou autre licence sportive une copie du certificat médical, datant de moins de 1 an avec la mention : « non contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ».

